

à la demande de l'ETT périodique  
initiale  
reprise : indiquez les dates de l'arrêt de travail : du au

**AVANT TOUTE DEMANDE, MERCI DE CONSULTER LE PORTAIL INTÉRIMAIRE**

### ENTREPRISE ADHÉRENTE

Nom de l'agence d'emploi :

N° adhérent :

### SALARIÉ-E

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : féminin masculin

### EMPLOIS (dans la limite de 3)

1.

2.

3.

Type de contrat : intérimaire CDI intérim

Date de début de mission :

Entreprise utilisatrice :

### SALARIÉ-E HORS RISQUE PARTICULIER

#### SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE (SI)

Document délivré : attestation de suivi

Les visites d'embauches sont à réaliser dans les 3 mois après l'affectation, SAUF dans les cas suivants :

**SUIVI INDIVIDUEL ADAPTÉ (SIA)** – cochez ci-dessous le type d'exposition ou particularité :

Moins de 18 ans

Travailleur de nuit (art. L3122-5 CT)

Agents biologiques de catégorie 2

Champs électromagnétiques

Travailleur handicapé

Travailleur en invalidité

Femme enceinte, ayant accouché ou

allaitante

### SALARIÉ-E EXPOSÉ-E À DES RISQUES PARTICULIERS INDIVIDUELS (SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ)

#### EXAMEN MÉDICAL D'APTITUDE (EMA)

Document délivré : avis médical d'aptitude, réalisé par le médecin uniquement

#### VISITE INTERMÉDIAIRE (VI)

Document délivré : attestation de suivi, réalisé par le médecin ou l'infirmier

Cochez, ci-dessous, le type d'exposition ou particularité (merci de joindre la fiche « définition du poste et des nuisances ») :

Amiante avec dérogation\*

Plomb dans les conditions prévues à l'article R. 4412-160

Agents biologiques des groupes 3 et 4 mentionnés à l'article R. 4421-3

Rayonnements ionisants A B avec dérogation\*

Risque hyperbare

Chute de hauteur lors du montage / démontage d'échafaudage

CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) mentionnés à l'article R. 4412-60 avec dérogation\* pour certains cancérogènes

\* Si dérogation, joindre une copie

Plus de 15 ans et moins de 18 ans AVEC dérogation d'interdiction à certains travaux

Autorisation à effectuer des opérations sur installations électriques ou dans leur voisinage (habilitation électrique / travaux sous tension)

Autorisation de conduite de certains équipements de travail mobiles ou servant à lever des charges – CACES

Charges manuelles habituelles de plus de 55 kg (pour les hommes), de plus de 25 kg (pour les femmes)

Poste à risque déterminé par l'employeur (art. R4624-23 III CT). Si oui lequel :

### CONTRAINTES-HORAIREES POUR LES CONVOCATIONS

**Joindre impérativement la dernière fiche de visite.**

Cadre réservé à ST72 et complété après réception de votre demande de VIP ou EMA

Traité par

le

### PRISE EN CHARGE PAR L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DU DOCTEUR

L'assistante médicale reviendra vers vous prochainement pour fixer le rendez-vous.